



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-29047>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-29047**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : VILLE DE MARSEILLE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture ponctuelle de repas traiteur au sein des clubs seniors de la Ville de Marseille

Description : Fourniture ponctuelle de repas traiteur au sein des clubs seniors de la Ville de Marseille

Identifiant de la procédure : feb469cf-e1d5-4e78-9e03-431230a7dded

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55520000 Services traiteur

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Marseille

Code postal : 13000

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : AAPC rédigé en français Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la

possibilité de conclure ultérieurement, avec le titulaire du marché, un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre de la présente consultation. Exclusions à l'appréciation de l'acheteur Le Code de la Commande Publique prévoit différents cas d'exclusion laissés à l'appréciation de la Collectivité, et notamment : - En application de l'article L2141-8 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques dont la candidature crée une distorsion de la concurrence et ne permet pas de faire respecter le principe d'égalité de traitement des candidats, notamment à cause de leur participation à la préparation de la présente procédure ou par la détention d'informations susceptibles de leur donner un avantage concurrentiel. - De même, en application de l'article L2141-10 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques qui créent une situation de conflit d'intérêts, telle que définie dans ce même article. Toutefois, et conformément à l'article L2141-11 du code de la commande publique, si une exclusion est envisagée, l'opérateur économique pourra présenter des observations tendant à informer des mesures prises pour corriger les éventuels manquements ou justifier que sa participation ne porte pas atteinte à l'égalité de traitement. Jugement des offres (détails au RC) 1°) Prix de l'offre : 60 % 2°) Valeur technique de l'offre : 40 % - Sous-critère 1 : Pertinence des moyens matériels spécifiquement affectés à l'exécution des prestations objet du marché - 15 points -Sous-critère 2 : Diversité de la proposition de six menus de repas traiteur avec présentation des plats proposés - 10 points - Sous-critère 3 : Présentation de la qualité des produits utilisés pour la confection des menus proposés dans le cadre de l'exécution des prestations - 10 points -Sous-critère 4 : Démarche mise en œuvre spécifiquement dans le cadre de l'exécution du marché en vue de respecter les objectifs de développement durable (sociaux et environnementaux) - 5 points

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Fourniture ponctuelle de repas traiteur au sein des clubs seniors de la Ville de Marseille

Description : Fourniture ponctuelle de repas traiteur au sein des clubs seniors de la Ville de Marseille Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes par an - Montant minimum annuel : 50 000 euros HT, - Montant maximum annuel : 170 000 euros HT La durée du marché se définit comme suit : 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire. Le marché est reconductible par période de 12 mois, dans la limite de 3 reconductions. La reconduction du marché se fera de manière tacite.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55520000 Services traiteur

Options :

Description des options : Fourniture ponctuelle de repas traiteur au sein des clubs seniors de la Ville de Marseille

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Marseille

Code postal : 13000

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Description : Voir le Règlement de consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Voir le Règlement de consultation

Critère :

Type : Prix

Description : Voir le Règlement de consultation

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/04/2024 à 16:00

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 15/04/2024 à 09:00

Lieu : DACP

Informations complémentaires : La date est donnée à titre indicatif. La séance n'est pas publique.

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491811387

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : VILLE DE MARSEILLE

Numéro d'enregistrement : 21130055300016

Adresse postale : Hôtel de Ville - quai du port

Ville : Marseille cedex 20

Code postal : 13233

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : guichet-dmp@marseille.fr

Téléphone : 0491551978

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7ba19eb7-2fd8-44cb-a29b-33ddd5494a10 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 11/03/2024 à 10:40

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2024